

QUESTIONS POUR LES PARTIS POLITIQUES

ÉLECTIONS PROVINCIALES 2014

1. QUELLES MESURES VOTRE PARTI COMPTE-T-IL METTRE EN PLACE POUR LUTTER CONTRE L'ÉVITEMENT FISCAL DES ENTREPRISES OU DES INDIVIDUS QUÉBÉCOIS?

L'équilibre des finances publiques a toujours été un objectif difficile à atteindre. Depuis la crise financière de 2008, les gouvernements peinent à y revenir et la seule proposition que les gouvernements québécois antérieurs ont mise de l'avant est l'austérité : des coupures dans les services, dans le personnel, la rationalisation des projets innovateurs et de la tarification uniforme pour tous. Pourtant, le déséquilibre des finances publiques provient en grande partie des diminutions de revenus dont l'État se prive volontairement chaque année. Cette privation prend plusieurs formes : crédits d'impôt visant le réinvestissement par le secteur privé en équipement, crédit pour l'embauche de personnel dans le secteur des technologies de l'information, non-imposition de certains revenus sur le capital ou des transactions financières, etc.

Il est évident que des sommes colossales pourraient être récupérées par l'État, et ce, sans devoir imposer davantage la classe moyenne. Pour le seul cas des paradis fiscaux, les travaux d'Alain Deneault, docteur en philosophie et chargé de cours à l'Université de Montréal, ont démontré que le ministère des Finances du Québec n'évalue même pas la valeur des fuites fiscales. Or, le Tax Justice Network estime à 21 trillions de dollars les capitaux qui transigent mondialement par des paradis fiscaux de toutes sortes. **Aussi, que compte faire votre gouvernement pour augmenter ses revenus et aller chercher les sommes d'argent qui lui sont dues?**

2. POUR OU CONTRE UN RENOUVELLEMENT DU PERSONNEL DE LA FONCTION PUBLIQUE PERMETTANT DES SERVICES PUBLICS DE QUALITÉ?

Depuis plusieurs années, le Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ) constate et dénonce la détérioration des services publics. Que ce soit à la Régie du logement, à la Commission des normes du travail, dans les Centres locaux d'emploi ou dans les autres ministères et organismes, les coupures d'effectifs entraînent une perte de contact humain entre la fonction publique et les citoyennes et les citoyens, une diminution de l'accès aux services ainsi qu'un recours presque généralisé à la sous-traitance. Dans le champ de la santé et des services sociaux, la Protectrice du citoyen du Québec a récemment sonné l'alarme : cessons de prétendre que les compressions budgétaires n'ont pas d'effets sur les services à la population, c'est faux!

Malgré ces constats alarmants, le Conseil du Trésor, à travers sa politique-cadre de gestion des ressources humaines, semble miser exclusivement sur les postes dits « stratégiques » pour assurer le renouvellement de la fonction publique, laissant libre cours à la diminution des services directs à la population et à la sous-traitance pour les opérations courantes. Si votre parti forme le prochain gouvernement, **vous engagez-vous à mettre fin à la politique de non-renouvellement d'un fonctionnaire sur deux quittant son emploi pour prendre sa retraite qui a cours dans la fonction publique?**

3. QUELS ENGAGEMENTS ALLEZ-VOUS PRENDRE POUR MAINTENIR ET POUR AMÉLIORER LES SERVICES DE PROXIMITÉ EN RÉGION?

Pour permettre aux Québécoises et aux Québécois d'améliorer leur qualité de vie, les services publics doivent non seulement rencontrer de hauts standards de qualité, mais ils doivent aussi être accessibles à tous. Or, ces dernières années, le SFPQ a constaté une diminution progressive de l'accessibilité aux services publics dans les régions éloignées de Montréal ou de Québec. Fermeture du bureau du ministère des Ressources naturelles à Roberval; fermeture du bureau de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) à Sorel-Tracy; réduction du centre de services de la Financière agricole d'Amos en un comptoir de services; fermeture occasionnelle du bureau de la Régie du logement à Gaspé; fermeture des bureaux de l'Office de la protection du consommateur à Sept-Îles en période estivale ne sont que quelques exemples de cette perte de services de proximité.

Les services publics de proximité, un levier de développement régional pourtant essentiel, se retrouvent ainsi injustement mis en péril par manque d'effectifs ou sous prétexte de prestation électronique de services. Aussi, **qu'est-ce que votre parti compte faire pour assurer et pour améliorer l'accessibilité aux services publics sur l'ensemble du territoire québécois?**

4. POUR OU CONTRE UNE DISPOSITION PERMETTANT DE SE PRÉMUNIR CONTRE LES SURCÔÛTS DE LA SOUS-TRAITANCE?

De 2003 à 2010, les contrats de service octroyés par les ministères du gouvernement du Québec sont passés de 845 millions à 1,9 milliard de dollars. En 2011-2012, le ministère des Transports du Québec a estimé que 119 millions de dollars d'activités confiées en sous-traitance pouvaient être réalisées à l'interne par l'embauche de 719 équivalents temps complet (ETC), tout en dégagant une économie de 58 millions de dollars. Le Secrétariat du Conseil du trésor a alors accordé 970 postes. En 2011-2012, le Centre de services partagés du Québec s'est vu attribuer 55 ETC à l'occasion du rehaussement du plan d'effectifs 2011-2014 de la Direction générale des solutions d'affaires en gestion intégrée des ressources, permettant ainsi une économie de 16,2 millions de dollars sur trois ans.

La principale justification à la sous-traitance dans la fonction publique est le manque de personnel. Considérant les économies pouvant être réalisées **en rapatriant des activités à l'intérieur de la fonction publique, votre gouvernement s'engage-t-il à le faire lorsque ces activités sont à coût égal ou moindre par rapport au secteur privé?**

5. POUR OU CONTRE UNE COMMISSION D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR L'ATTRIBUTION DES CONTRATS INFORMATIQUES?

Considérant les très nombreux projets informatiques tombés à l'eau après des dépenses faramineuses et des échéanciers non respectés, ainsi que le manque de concurrence fréquent dans les appels d'offres en informatique, le SFPQ et d'autres acteurs de la société civile estiment qu'il est plus que temps d'enquêter sur l'octroi de ces contrats et de mettre un terme aux gaspillages des deniers publics. Dans un rapport déposé à la fin du mois de novembre 2012, le Vérificateur général du Québec faisait état de nombreuses lacunes concernant la gestion des contrats informatiques. Souvent, le fournisseur ayant poursuivi les travaux était celui qui avait obtenu le contrat précédent. Des lacunes et d'autres manquements ont aussi été recensés dans l'exécution de travaux non prévus, de même qu'une facturation supérieure au taux établi dans le contrat ainsi que l'absence de transfert

de l'expertise au personnel des ministères et des organismes publics une fois le contrat terminé.

Devant l'absence de transparence qui règne dans l'attribution des contrats gouvernementaux en informatique, tout comme pour l'industrie de la construction, le SFPQ est d'avis que les citoyennes et les citoyens sont en droit d'obtenir des explications sur les motifs obscurs qui se cachent derrière l'obsession du gouvernement de laisser quelques entreprises privées, très souvent les mêmes, lui dicter ses dépenses dans les technologies de l'information. **Est-ce que votre parti politique s'engage à tenir une commission d'enquête publique sur l'attribution des contrats informatiques?**

6. UNE AGENCE DES TRANSPORTS OU LA PLEINE RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE À TRANSPORT QUÉBEC?

La gestion des organismes publics par conseil d'administration a abondamment fait la manchette dans la dernière année pour des scandales de mauvaise gestion des fonds publics. En témoignent notamment les cas du CHUM, de l'Agence métropolitaine des transports et de Tourisme Montréal, qui ont récemment conduit le Vérificateur général du Québec à déplorer la faiblesse et le manque de rigueur de ces C. A. Par ailleurs, le modèle des agences gouvernementales est plus que jamais remis en cause à l'étranger.

L'expérience démontre que ces agences engendrent des problèmes de cohérence d'ensemble de l'action gouvernementale en s'avérant généralement opaques et réticentes à la reddition de comptes. Les agences des transports les plus emblématiques à l'étranger ont d'ailleurs toutes été l'objet de dérapages majeurs récemment. Au Québec, la création d'une Agence des infrastructures de transport ne serait pas la solution aux deux principaux problèmes qui minent actuellement le ministère des Transports, soit le manque de ressources internes et la prolifération de la sous-traitance. La solution à ces problèmes ne peut être que politique. Voilà pourquoi il ne faut surtout pas sacrifier la responsabilité ministérielle pour la création hasardeuse d'une nouvelle structure administrative. Il en va de l'imputabilité politique et de la responsabilité démocratique. Par conséquent, **votre parti s'engage-t-il à faire valoir son opposition au principe d'une agence des transports?**

7. POUR OU CONTRE UNE LOI-CADRE SUR LA CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE?

La conciliation travail-famille est un enjeu collectif, qui préoccupe de plus en plus les Québécoises et les Québécois, soucieux d'améliorer leur qualité de vie et de progresser vers l'égalité de fait entre les femmes et les hommes. Au Québec, la Loi sur les normes du travail protège mal les personnes aux prises avec de lourdes responsabilités familiales. Alors que les formes d'emplois dits atypiques se généralisent, que les parents et les personnes proches aidantes s'épuisent, que les femmes en particulier en paient le prix sur les plans professionnel et personnel, le SFPQ et l'Intersyndicale des femmes pensent que le gouvernement doit agir. Les mesures incitatives ne suffisent pas : selon une étude récente de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), l'immense majorité des employeurs ne considèrent par la conciliation travail-famille comme une priorité pour leur entreprise. **Vous engagez-vous à appuyer un projet de loi-cadre sur la conciliation travail-famille?**